

EN SAVOIR PLUS...

LA CONSTRUCTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE SAINT-LÔ AGGLO A ÉTÉ ÉLABORÉ À PARTIR :

- > D'un diagnostic partagé basé sur :
 - L'analyse des données existantes,
 - + de 1 000 réponses de l'enquête population analysées,
 - 2 rencontres participatives réunissant + de 60 acteurs en santé
 - 11 ateliers-débats de construction des actions avec 130 participants
- > D'un travail de synthèse réalisé par l'équipe-projet
- > D'un accompagnement méthodologique de l'Observatoire Régional de la Santé de Normandie (ORS-CREAI Normandie) et de Promotion Santé Normandie.

LES GRANDS PRINCIPES DE LA DÉMARCHÉ POUR LES ACTEURS DE LA SANTÉ

- > Déployer des actions de santé mieux intégrées aux politiques publiques locales
- > Coordonner et mutualiser les actions des différents acteurs
- > Coconstruire des actions et partager des expériences
- > Agir sur les déterminants de santé, les facteurs influant indirectement la santé des habitants
- > Évaluer ensemble les actions et les adapter



Contrat Local de Santé de Saint-Lô Agglo

Il est la concrétisation du partenariat entre Saint-Lô Agglo, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Ville de Saint-Lô, le Département de la Manche, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Manche et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Côtes Normandes ; signataires du Contrat Local de Santé.

LE COORDINATEUR DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Rattaché à la direction du développement et de la promotion du territoire, le coordinateur est l'interlocuteur privilégié des acteurs en matière d'actions Santé pour le territoire de Saint-Lô Agglo.

CONTACT : 02.14.16.30.34
sante@saint-lo-agglo.fr

RETROUVEZ LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE SAINT-LÔ AGGLO SUR :
saint-lo-agglo.fr



Création : L'impreinte créa by HandiPrint - Illustrations : Shutterstock - Ne pas jeter sur la voie publique. Octobre 2024.



Contrat Local de Santé Saint-Lô Agglo

2022-2027



ÉDITO DU PRÉSIDENT



Si la santé n'est pas une compétence obligatoire de notre intercommunalité, elle constitue une préoccupation forte des élus de Saint-Lô Agglo.

Il convient, par ce contrat, de proposer une feuille de route élaborée sur la base d'un diagnostic local, construit en concertation avec les habitants et les acteurs locaux.

Il s'agit notamment des professionnels de santé, des représentants des institutions et des associations, que nous tenons à remercier pour leur engagement.

FABRICE LEMAZURIER,
PRÉSIDENT DE SAINT-LÔ AGGLO

UNE QUESTION AU VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE

Un Contrat local de santé, pour quoi faire ?



ALEXANDRE HENRYE,
VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE

Issu de la loi hôpital, patients, santé, territoires de 2009, le Contrat local de santé permet la rencontre entre le projet régional de santé de l'ARS et les aspirations des élus de Saint-Lô Agglo de contribuer à répondre aux priorités de santé identifiées sur le territoire.

Le Contrat local de santé est un outil au service d'une meilleure prise en compte de la santé dans les politiques publiques locales, avec comme principaux objectifs de déterminer les conditions environnementales favorables à la bonne santé de la population, réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, renforcer la visibilité des actions locales de santé et en proposer de nouvelles.



« Le Contrat local de santé consacre un travail partenarial mené avec l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels du territoire. Cet outil permet de maximiser la portée de la stratégie régionale de santé portée par l'ARS Normandie sur les territoires, en l'adaptant au plus près des habitants et de leurs besoins, avec des actions concrètes pour l'accès aux soins, la santé mentale, le bien vieillir, l'environnement et la prévention. »

FRANÇOIS MENGIN LECREULX
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARS NORMANDIE

LES 5 AXES STRATÉGIQUES

Axe 2 : LA SANTÉ MENTALE ET LE BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE

- Structurer l'offre en santé mentale, améliorer les parcours de soins et de vie
- Contribuer à la prévention du suicide et à la déstigmatisation de la santé mentale en agissant auprès des populations

Axe 3 : LE « BIEN VIEILLIR » ET L'AUTONOMIE

- Accompagner les individus dans une stratégie de « bien vieillir »
- Soutenir les aidants des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap
- Permettre aux seniors de renforcer leurs compétences pour un « bien vieillir » à domicile et en établissement

Axe 4 : L'ENVIRONNEMENT, LE CADRE DE VIE ET LA SANTÉ

- Agir pour des environnements favorables à la santé
- Permettre aux habitants de mieux prendre en compte l'impact de l'environnement sur la santé
- Agir pour une mobilité active

Axe 5 : LE PARCOURS « PRÉVENTION SANTÉ » TOUT AU LONG DE LA VIE

- Agir lors des « 1 000 premiers jours de l'enfant »
- Agir pour les enfants, les jeunes (à l'école et en dehors) et leurs parents
- Agir pour les adultes

Contrat Local de Santé

POUR TOUS :

LES HABITANTS (enfants, jeunes, adultes, seniors, personnes en situation de handicap) - **LES ÉLUS** (élus communautaires et communaux) - **LES PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES** (secteurs : médical, sanitaire, social, médico-social, éducatif, sportif, alimentaire, environnemental)

LES ACTIONS EN DÉTAIL

1 L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS EN MATIÈRE DE SANTÉ

- Valoriser **les atouts du territoire auprès des professionnels et des étudiants en santé**, les accompagner dans leur installation
- Favoriser **le déploiement des dispositifs de délégation médicale** (assistants médicaux, infirmier(e)s en pratique avancée, infirmier(es) ASALEE...) sur le territoire
- Soutenir **le déploiement d'une offre de télémédecine** sur le territoire
- Faciliter **l'accès aux soins des étudiants sans médecin traitant** sur le territoire
- Créer/diffuser des **supports d'information** accessibles, compréhensibles pour tous facilitant l'appropriation des informations en santé
- Déployer des réunions d'**information sur les dispositifs d'accès aux droits** pour les acteurs de santé du territoire

2 LA SANTÉ MENTALE ET LE BIEN-ÊTRE PSYCHIQUE

- Créer un **conseil local de santé mentale**
- Former les professionnels aux **risques liés à la santé mentale**
- Relayer sur l'ensemble du territoire la **semaine d'information sur la santé mentale**

3 LE « BIEN VIEILLIR » ET L'AUTONOMIE

- Expérimenter un dispositif de **plateforme coordonnée de services et d'actions de prévention** favorisant le « bien vieillir »
- **Prévenir** le risque d'**épuisement de l'aidant**
- Proposer un **accompagnement aux usages numériques** quotidiens adapté aux seniors
- Promouvoir le **dossier de liaison ville-hôpital adapté aux seniors** adossé au dispositif « mon espace santé »

4 L'ENVIRONNEMENT, LE CADRE DE VIE ET LA SANTÉ

- **Sensibiliser les professionnels de la petite enfance et de la parentalité** aux risques liés à l'exposition à des substances nocives présentes dans les environnements intérieurs
- Identifier et recommander des **aménagements adaptés au vieillissement de la population**
- Contribuer à l'aménagement de cours d'écoles et d'établissements scolaires **favorables à la santé des enfants et des jeunes**
- Sensibiliser les populations à l'**impact en santé des environnements**
- Favoriser la **pratique de la marche et du vélo** auprès des habitants et des employeurs

5 LE PARCOURS « PRÉVENTION SANTÉ » TOUT AU LONG DE LA VIE

- Améliorer l'**accompagnement des futurs ou jeunes parents**
- Améliorer l'**accompagnement à la parentalité** autour du bien-être et des liens parents-enfants
- Encourager la démarche de **Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté Inter-établissements (CESCI)** pour créer des parcours de prévention structurés en milieu scolaire
- **Compléter les connaissances et les compétences des acteurs** travaillant au contact des enfants et des jeunes
- **Organiser des actions de prévention** pour les jeunes menées par leurs pairs
- Contribuer à l'émergence d'un **parcours « nutrition santé »**
- Favoriser la **pratique du sport adapté, du sport sur ordonnance et la pratique de l'activité physique**